SPF Finances

Administration Générale de la Documentation Patrimoniale - Cadastre

.be

Extrait du plan parcellaire cadastral: CHARLEROI 2 DIV

Section: A

Situation 02/03/2018

Echelle: 1/1.000

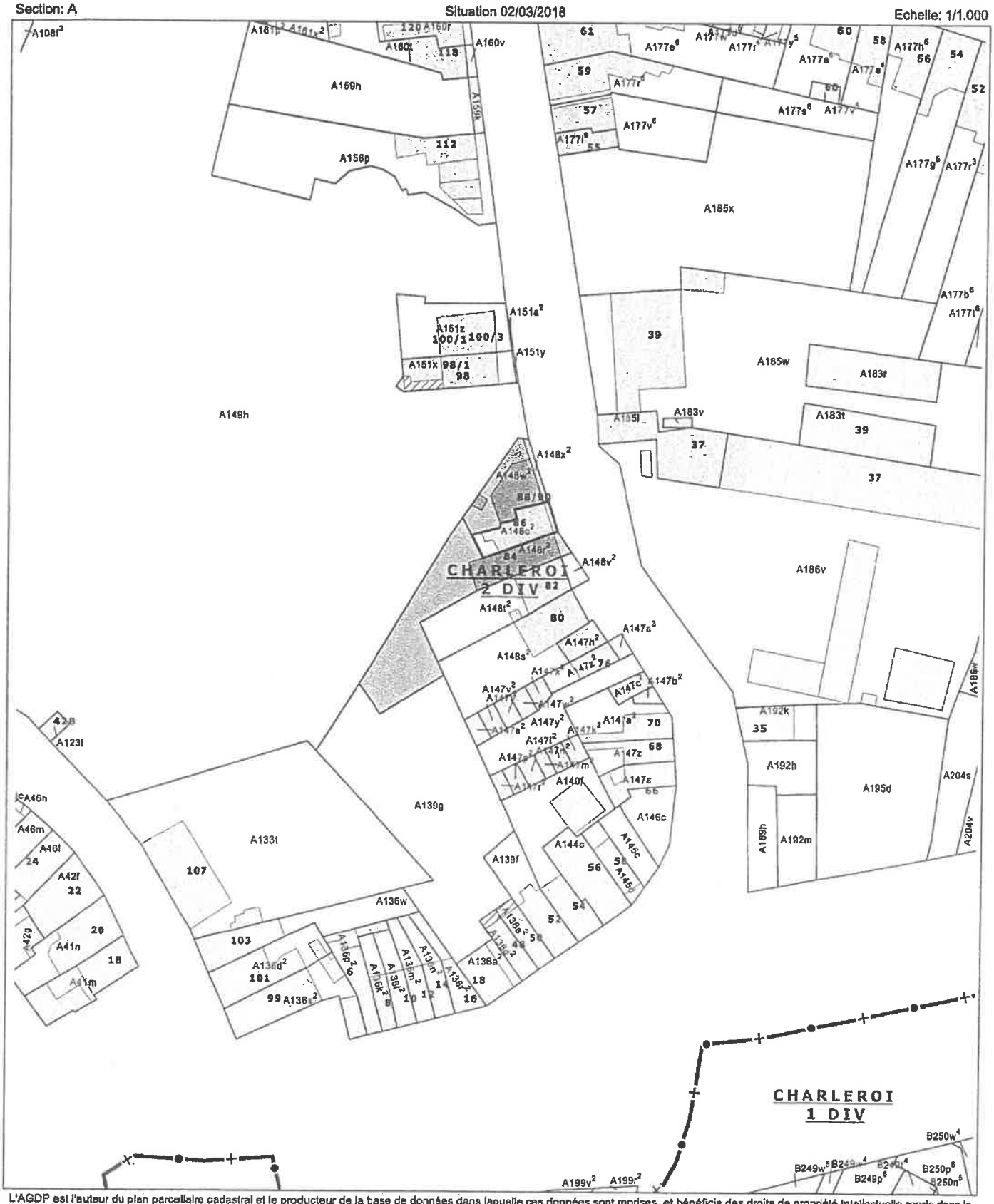

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins.A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.

Numéro dossier AGDP: 5-BEYENS148C2-20180302-205907

Certifié conforme, Mons, 02/03/2018

L'agent délégué,

PIERRE HONTOIR

N